Commune de ABRESCHVILLER



PLAN LOCAL D'URBANISME





Dossier approuvé par DCM du 22 septembre 2011

Affaire suivie par : Nathalie GOUGELIN



Commune d'Abreschviller

Les réseaux existants

La présente notice, rédigée en application de l'article R 123-14-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation.

- L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable d'Abreschviller s'effectue à partir de sources captées au Grand Soldat. Depuis quelques années, cette eau est chlorée sur place et son pH est neutralisé par rapport aux matériaux calcaires.

2 captages avec périmètres de protection sont présents sur le territoire communal (plan des servitudes)

Trois réservoirs d'eau gérés par la commune assurent un stockage permanent de 616m³ d'eau.

D'autres sources alimentent la quinzaine de fontaines réparties sur l'ensemble de la commune et les deux étangs.

A noter également, la présence d'une source privée au lieu dit « la Wassersoupe » qui alimente des habitations présentes.

- L'assainissement

La compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes des deux Sarres depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le zonage d'assainissement a été approuvé par la commune en décembre 2006. L'étude a été menée avec la Communauté de Communes des deux Sarres. (carte page suivante, le zonage du PLU y a été superposé)

Une unité de traitement (3100 équivalents-habitants) est prévue sur le ban communal de Vasperviller, en aval d'Abreschviller au lieu dit « Pré de la Roche ».

Le dimensionnement des équipements intègre l'évolution de la commune et l'augmentation potentielle de la population des communes de St-Quirin et Vasperviller également rattachées à cette station d'épuration.

Différents cas de figure se présentent quant à l'assainissement des habitations, en fonction de leur localisation.

- Les habitations zonées en assainissement collectif :
 - Les habitations desservies par un réseau (raccordables, raccordées et non raccordables) :
 - . Fosse avec rejet au réseau,
 - . Fosse sans rejet au réseau,
 - . Absence totale de fosse avec un rejet au réseau,
 - . Absence totale de fosse sans un rejet au réseau.

- Les habitations non desservies par un réseau :
 - . Système d'assainissement autonome avec un rejet au milieu hydraulique superficiel,
 - . Absence de système d'assainissement autonome.
- Les habitations zonées en assainissement non collectif :
 - . Système d'assainissement autonome avec un rejet au milieu hydraulique superficiel
 - . Absence de système d'assainissement autonome.

A l'heure actuelle, les eaux usées d'Abreschviller, mêlées aux eaux pluviales dans la plupart des cas, sont rejetées dans la Sarre rouge.

La réalisation de l'unité de traitement est programmée d'ici fin 2012 et les différents branchements d'ici 2016 - 2018.

- La collecte des ordures ménagères

La compétence collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés et la déchetterie est assurée par la Communauté de Communes des deux Sarres.

Les déchets valorisables sont dirigés vers un centre de tri puis vers des repreneurs pour être recyclés.

Les ordures ménagères sont traitées au CSDND à Hesse.

Les autres déchets valorisables peuvent être déposés en déchetterie et le verre dans des bornes d'apport volontaire.

De plus, une collecte des objets encombrants est réalisée régulièrement en complément.

La déchetterie de la CC2S est située à Nitting. Les usagers peuvent s'y rendre ainsi que dans les autres déchetteries de l'arrondissement de Sarrebourg (gestion en réseau).